



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 15 mars 2024**Délibération n°17/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 27 février 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Mesdames Martine PINVILLE, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU, Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Stéphanie GARCIA [Pouvoir à monsieur François BONNEAU].

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Nelly VERGEZ.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir[s]	1
Absent[s]	9
Votants	12

Objet : Subvention du Pôle Image Magelis au Cnam-Enjmin pour l'organisation du festival SPAWN

En 2022, le Cnam-Enjmin, seule école publique entièrement dédiée à tous les métiers du jeu vidéo en France, et SO- Games, l'association des professionnels du jeu vidéo en Nouvelle-Aquitaine, représentant + de 100 acteurs sur la région, se sont associés pour créer un événement unique autour des jeux vidéo, gratuit et ouvert à tous et toutes.

SPAWN, le festival engagé du jeu vidéo expérimental est un événement sur deux jours : une demi-journée réservée aux professionnels et une journée grand public. La première édition a eu lieu les 28 et 29 avril 2023 au Cnam-Enjmin.

En tant qu'acteur clé du développement et de l'accompagnement des acteurs de l'industrie du jeu vidéo, Magelis a souhaité contribuer, dès la première édition, à cet événement en apportant une aide tant financière que non financière.

Au regard de la réussite de la première édition et de l'objectif de créer un événement pérenne sur le territoire, Magelis et le Cnam-Enjmin ont décidé de renouveler leur collaboration dans le cadre de la deuxième édition du festival SPAWN, qui aura lieu les 5 et 6 avril 2024 au Cnam-Enjmin.

L'événement mettra en lumière de nombreux jeux originaux : originalité créative, explorations sociétales, jeux culturels, installations interactives digitales requérant du matériel difficile à installer chez soi (œuvres artistiques numériques interactives inédites, espaces de réalité virtuelle, contrôleurs alternatifs imposants), etc...

La manifestation se veut pleinement inclusive et accessible avec un partenariat fort avec l'association CapGame, qui agit depuis 2013 pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap à la vie numérique. L'intégralité des tables rondes et conférences seront interprétées en Langue des Signes Française - LSF.

Magelis et le Cnam-Enjmin partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière des jeux vidéo et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises du secteur et leur développement économique.

Une convention de partenariat établie entre le Pôle Image Magelis et le Cnam-Enjmin précise les engagements réciproques au titre de l'édition 2024.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **acceptent le principe et les termes de la convention de partenariat entre le Pôle Image Magelis et le Cnam-Enjmin prévoyant un soutien financier d'un montant de 9 600 € au titre de l'édition 2024 du Festival SPAWN ;**
- **autorisent monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 22 mars 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 22 mars 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 22 mars 2024

Signé: Le Président

**Le Président,
Philippe BOUTY**

